

Royaume-Uni, l'assentiment du parlement impérial ne serait pas réservé d'une autre manière.

Je dois aussi vous faire remarquer que le comité est complètement dans l'erreur en supposant que la cession des droits des pêcheries est faite "pour ce que le gouvernement de Sa Majesté a reconnu n'être qu'une compensation insuffisante." Si vous voulez bien consulter ma dépêche du 17 juin, vous y verrez que "la concession réciproque de la liberté de pêche avec la libre importation du poisson et des huiles de poisson, ainsi que le paiement de telle somme d'argent qui pourrait représenter équitablement l'excédant de valeur de la concession des colonies sur celle des Etats-Unis, paraît être, aux yeux du gouvernement impérial, une solution équitable de la difficulté."

Enfin, je dois signaler la déclaration suivante : "quand le gouvernement canadien prit l'initiative de recommander la nomination d'une commission anglo-américaine, il ne pensait nullement à céder ses droits territoriaux, et rien ne lui faisait croire que le gouvernement de Sa Majesté, nourrissait les sentiments exprimés par le comte de Kimberley, dans sa récente dépêche. Si l'on eût fait connaître ces sentiments au délégué nommé par le gouvernement canadien pour conférer avec sa seigneurie quelques mois avant la nomination de la commission, il aurait au moins eu l'occasion de protester contre la cession des pêcheries côtières ; cela eût aussi empêché qu'un ministre du gouvernement canadien n'agît comme membre de la haute commission mixte, sans la condition expresse qu'aucune cession de ce genre ne serait insérée dans le traité sans son consentement."

Il est vrai, sans doute, que dans la conversation que j'ai eue avec M. Campbell, au sujet de la nomination d'une commission mixte anglo-américaine, je n'ai pas fait allusion à la possibilité qu'une pareille commission conduirait à un arrangement par lequel les pêcheurs des Etats-Unis seraient admis dans les pêcheries des côtes du Canada, mais je ne pouvais prévoir alors que des négociations plus étendues, embrassant toutes les questions pendantes entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, surgiraient de la proposition de nommer une commission pour régler la question des pêcheries ; et lorsque la haute commission mixte fut nommée, votre seigneurie intima clairement à Sir John A. MacDonald, relativement aux pêcheries, avant qu'il eût accepté la charge de commissaire, qu'il était impossible au gouvernement anglais de s'engager formellement sur aucune conclusion spéciale avant que les négociations eussent été entamées.

J'ai etc.,

KIMBERLEY.

Au Gouverneur-Général,

Le Très-Honorable

Lord Lisgar, G. C. B., etc., etc.

No. 13.

MILON

20 janvier
1872.

garantie in
moitié scra
sement des

2. Le
demaudes
obtenir le
traité de V

Au Très-H

Copie d'u

Le co
lence, en
juillet et
rapport é
manifesté
voyant au
Etats-Uni
pour une
de Kimb
ment que
traité de
propositio
de lui pe

Dan
mention
seule con
du conse

Le
heureuse
le comité
clusion à
let dern

Il
courues
nouveau

Bi
clauses
déclarat
objecté,
aux pée